

1 - TBEP S8 Leçon L'évolution des institutions politiques

De la quatrième à la cinquième République, quelles sont les règles de fonctionnement de chaque régime, et comment ont-elles été appliquées ?

I L'assemblée nationale, principal lieu de pouvoir sous la quatrième république

- 1) - Le 13.10.1946, les Français approuvent par référendum la constitution de la 4^{ème} République
 - Une majorité des députés accorde leur confiance au Président du Conseil, qui est le chef du Gouvernement.
 - A tout moment, ils peuvent lui retirer leur confiance et renverser le gouvernement en votant la censure.
 - Le Président de la République n'est pas élu par le peuple et a un rôle limité.
 - Son pouvoir le plus important consiste à faire nommer le Président du Conseil.



II La paralysie de la IVme République

- 1) Le régime ne peut fonctionner qu'avec une coalition de tous les partis de la gauche à la droite.
- 2) Les gouvernements sont très courts : 23 se succèdent en douze ans.

III Le Président de la République, principal acteur de la Vme République

- 1) De retour au pouvoir, le Général de Gaulle fait adopter par référendum la nouvelle Constitution le 28 septembre 1958
- 2) – Président de la République élu pour 7 ans au suffrage universel direct
 - Il est l'autorité suprême de l'Etat : chef des armées, il a aussi des « pouvoirs exceptionnels » en cas de crise grave
 - Il dispose seul du droit de consulter les Français par référendum

IV L'évolution de la cinquième République

- 1) De 1958 à 1986, les présidents de la République sont soutenus par une majorité favorable de députés à l'Assemblée Nationale
- 2) Depuis 1986, à trois reprises, la majorité des députés élus par les français n'est pas du même parti politique que le président.
 - De 1986 à 1988
 - De 1993 à 1995
 - Depuis 1997 : C'est la cohabitation



Vocabulaire

- 1) **Régime politique** : forme de gouvernement d'un Etat (monarchie, république ...)
- 2) **Constitution** : ensemble de lois qui précisent pour un Etat la répartition du pouvoir entre ceux qui l'exercent

1 - TBEP S8 Leçon L'évolution des institutions politiques

- 3) **Séparation des pouvoirs** : Les trois pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire) sont exercés par des personnes distinctes les unes des autres afin de ne pas s'influencer.
Ex : Pas de pression d'un ministre sur un juge.
- 4) **Référendum** : Consultation électorale où les électeurs répondent par oui ou non à une question qui leur est posée.

